

RESOLUTION

concernant le programme et la stratégie du Comité du Syndicat au sujet des pensions

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle (première session), le 31 janvier 2002,

RESOLU à défendre les droits acquis en matière de pensions,

INSTRUIT par l'expérience,

NOTANT qu'un rapport visant à modifier le système de contributions et prestations de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (CCPPNU) sera présenté à la prochaine réunion du Comité Mixte de la Caisse,

CONSTATANT que certaines parties représentées au Comité Mixte souhaiteraient utiliser la discussion de ce rapport pour préconiser une baisse de fait dans la qualité des prestations voire même porter atteinte à certaine des principes de base du système,

DEMANDE au Comité de Syndicat d'œuvrer avec les représentants des participants auprès des instances de la Caisse afin que les intérêts du personnel soient défendus;

DEMANDE au Comité du Syndicat du personnel de prendre toutes mesures nécessaires en accord avec les autres syndicats et associations du personnel des organisations internationales du système des Nations Unies basées à Genève pour mobiliser le personnel (au besoin manifestations, débrayage ou grève, conformément aux Statuts du Syndicat) pour des actions visant à défendre les intérêts du personnel et, en particulier, la qualité des prestations de la Caisse des pensions.